

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2024

Décision du 12 janvier 2024

01.2024-09	CULTURE OBJET : Contrat de prestation artistique – Benjamin Rullier – TOPO(S) 2024
------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la délibération communautaire n°25.05.2021-03 du 25 mai 2021 approuvant la convention territoriale de développement culturel avec l'Etat-DRAC et le Conseil Départemental de Loire-Atlantique - années scolaires 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025,

VU la séance du Conseil communautaire en date du 23 mai 2023 au cours de laquelle la saison culturelle 2023-2024 de l'espace culturel Le Quatrain a été présentée,

Considérant que dans le cadre du projet culturel de territoire, plusieurs axes prioritaires ont été identifiés :

- Garantir un accès à la culture pour tous les habitants du territoire
- Explorer les originalités du territoire
- Structurer les forces vives pour le développement du territoire
- Faire de l'art et la culture un vecteur de convivialité et de lien entre les habitants
- Lier culture et projets structurants du territoire

Considérant qu'en réponse à ces axes, plusieurs chantiers sont apparus comme prioritaires : proposer des projets itinérants, valoriser des sites touristiques et/ou naturels, sensibiliser les habitants aux arts et à la culture, accompagner la mise en réseaux des associations et des partenaires culturels, avec des enjeux d'accessibilité, d'équité territoriale, d'attractivité et d'animation du territoire,

Considérant que TOPO(S) est un rendez-vous regroupant ces chantiers en mettant chaque année à l'honneur le territoire dans sa diversité à la rencontre de l'art,

Considérant que la seconde édition de TOPO(S) – Danses et paysages 2024 aura lieu les 7 et 8 juin 2024 à Boussay et regroupera 7 compagnies qui investiront des espaces naturels pour offrir des temps de danse en extérieur,

Considérant que dans le cadre de TOPO(S), le service culturel de Clisson Sèvre et Maine Agglo propose de travailler avec Benjamin Rullier pour la réalisation des deux expositions photographiques et le suivi éditorial de la saison 23/24 de TOPO(S),

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de signer le contrat de prestation artistique avec Benjamin Rullier qui fixe les engagements réciproques pour la réalisation des deux expositions photographiques et du suivi éditorial de la saison 2023/2024 de TOPO(S).

ARTICLE 2 : que Clisson Sèvre et Maine Agglo s'engage à :

- verser à Benjamin Rullier une subvention de 9 100 € TTC, versée en deux temps : 50% en janvier 2024 et 50% à l'issue de la prestation en juin 2024
- prendre en charge l'achat des pellicules et l'impression des expositions photos de Benjamin Rullier
- assurer un espace d'exposition (support et mise en place) lors de TOPO(S) le vendredi 7 juin 2024

ARTICLE 3 : les modalités juridiques et financières sont indiquées dans le contrat de prestation artistique.

ARTICLE 4 : que le présent contrat prend effet à compter de sa signature par les deux parties jusqu'au règlement par CSMA.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Contrat de Prestation artistique Benjamin Rullier et Clisson, Sèvre, Maine Agglo

Entre

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

13 rue des Ajoncs– 44190 CLISSON

Telephone : 02 40 54 75 15

SIRET : 200 067 635 00058- Code APE : 8412Z

N° TVA Intracommunautaire : FR91200067635

N° Licence d'entrepreneur de spectacle : 1-1003552 / 2-1103553 / 3-1103554

Représentée par Jean-Guy CORNU, agissant en qualité de Président et autorisé à signer par la présente convention par la délibération n° 25.05.2021-03 en date du 25 mai 2021

Ci-après désignée CSMA,

ET

Benjamin Rullier – Entreprise individuelle
24 cour des petites maisons - 49100 Angers

N° Siret : 8942469250016

Code APE : 9003A

Ci-après désigné Benjamin Rullier,

Préambule

Clisson Sèvre et Maine Agglo a signé un Projet Culturel de Territoire (PCT), approuvé au Conseil Communautaire du 25 mai 2021. Le PCT est une démarche départementale, en appui avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire, pour le développement de la politique culturelle des territoires.

Dans ce cadre, plusieurs axes ont été identifiés :

- Garantir un accès à la culture pour tous les habitants du territoire
- Explorer les originalités du territoire
- Structurer les forces vives pour le développement du territoire
- Faire de l'art et la culture un vecteur de convivialité et de lien entre les habitants
- Lier culture et projets structurants du territoire

Plusieurs chantiers sont apparus comme prioritaires : proposer des projets itinérants, valoriser des sites touristiques et/ou naturels, sensibiliser les habitants aux arts et à la culture, accompagner la mise en réseaux des associations et des partenaires culturels, avec des enjeux d'accessibilité, d'équité territoriale, d'attractivité et d'animation du territoire.

En réponse à ces chantiers, Clisson Sèvre et Maine agglo propose de développer le projet **TOPO(S) Danses et Paysages les 7 et 8 juin 2024 à Boussay.**

Après une première édition consacrée à interroger la notion de territoire, TOPO(S) met cette saison à l'honneur la danse et les paysages.

Durant deux jours, les 7 et 8 juin 2024, sept compagnies investiront des espaces naturels pour offrir des temps de danse en extérieur :

Vendredi 7 juin 2024 au Pré de la Sèvre à Boussay, à partir de 19h

LES SAUVAGES - cie Wilky_Troc.

Projet de création pour une vingtaine de personnes seniors du territoire, imaginé par la chorégraphe Meritxell Checa. Cette troupe de danse amateur seniors va créer durant toute une année une œuvre chorégraphique d'1h environ.

CIRCULATIONS – cie Yvann Alexandre

Projet de création d'une petite forme chorégraphique, issue du travail en résidence dans trois EHPAD du territoire (Clisson, Gorges, Boussay)

URJA – collectif 1.5 Sandra Sadhardheen

Spectacle aux croisements des danses urbaines, contemporaines et des arts du sud de l'Inde.

NOX – Léa Vinette

Spectacle autour de la notion d'obscurité, qui entraîne le spectateur à décupler ses sens.

Samedi 8 juin 2024 de la Garenne Lemot au centre bourg de Boussay, à 14h

TUNING SCAPE – cie Iroise

Capucine Dufour, paysagiste et chorégraphe propose une exploration dansée dans la vallée de la Sèvre nantaise. Sous forme d'enquête, le public sera invité à marcher depuis la Garenne Lemot jusqu'au bourg de Boussay. Marcher, traverser, ressentir, déceler des indices, observer comment la danse interagit dans le paysage et en quoi elle modifie notre observation.

Des habitants-complices accompagneront la cie toute la saison dans le processus de création.

Samedi 8 juin 2024 au centre bourg de Boussay à partir de 19h

QUEEN-A-MAN – cie O captain mon capitaine

Spectacle de majorettes en hommage à Freddie Mercury

SUPERBE(S)- group Berthe

Spectacle de danse participatif, où le public est invité à suivre les pas des interprètes. Maître mot : s'y croire et se la péter !

Le projet est piloté par Clisson Sèvre et Maine Agglo, en partenariat avec l'EHPAD du Bon vieux temps à Gorges, la cie Wilky_Troc, le Service Grand Patrimoine (La Garenne Lemot) et avec l'appui de la commune de Boussay.

TOPO(S) Danses et Paysages se prépare avec la complicité des habitants, des EHPAD de Clisson, Gorges et Boussay, des écoles (avec des projets d'éducation artistique et culturelle), de l'école de musique Partition A4.

Buvette et restauration seront proposés tout le long du week-end, assurés par des associations et foodtrucks.

Clisson Sèvre et Maine agglo propose de travailler avec Benjamin Rullier, photographe et journaliste autour de TOPO(S) Danses et Paysages. Il sera en charge de la réalisation de deux expositions autour des créations LES SAUVAGES et CIRCULATIONS, ainsi que du suivi éditorial de ce temps fort, via le site topos-lerecit.fr.

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de fixer les engagements réciproques de Clisson Sèvre et Maine Agglo et de Benjamin Rullier pour la réalisation des deux expositions photographiques et du suivi éditorial de la saison Topo(s) 23/24.

Article 2 : Engagements des parties

Article 2.1 : Participation financière et prise en charge de Clisson Sèvre et Maine Agglo

Clisson Sèvre et Maine s'engage à :

- Verser à Benjamin Rullier une subvention de 9100€ TTC.
Cette somme sera versée en deux temps :
 - 4550€ TTC seront versés en janvier 2024
 - 4550€ TTC seront versés à l'issue de la prestation en juin 2024.
- Prendre en charge l'achat des pellicules et l'impression des expositions-photo de Benjamin Rullier
- Assurer un espace d'exposition (support et mise en place) lors de TOPO(S) le vendredi 7 juin 2024

Clisson Sèvre et Maine Agglo sera propriétaire des panneaux d'exposition. Elle s'engage à indiquer la nature du projet et de toujours créditer Benjamin Rullier.

Article 2.2 : Engagements de Benjamin Rullier

Benjamin Rullier s'engage à :

- Mettre à jour régulièrement le site topos-lerecit.fr
- Les Sauvages :
 - Récit de 5 séances durant la création
 - Mise en forme d'une exposition légère (12 panneaux PVC, 40x60 sans accroche)
- Circulations :
 - Récit de 3 résidences en EHPAD (une journée et demi à Gorges et Clisson, une journée à Boussay)
 - Mise en forme d'une exposition (16 panneaux dibond, 40x60 avec une accroche au dos)
- Tuning scape:
 - Récit de 5 semaines de résidence (une journée par résidence)

- Week-end du 7 et 8 juin 2024 :
 - Récit de l'événement

- Suivi technique et frais supplémentaire :
 - Administration et gestion du site internet pendant toute la saison
 - Paiement de l'hébergement et du nom de domaine
 - Frais de déplacement pendant toute la saison de Topo(s)

Article 3 : Règlement

Le règlement des 9100 € TTC interviendra en deux fois par virement bancaire sur le compte de Benjamin Rullier :

- 4550€ TTC seront versés en janvier 2024
- 4550€ TTC seront versés à l'issue de la dernière prestation.
- Clisson, Sèvre, Maine Agglo fournira à Benjamin Rullier un numéro de bon de commande et Benjamin Rullier déposera la facture sur le logiciel Chorus Pro.

Article 4 : Durée du contrat

Le contrat prend effet entre les parties à compter de sa signature par les deux parties jusqu'au règlement par Clisson, Sèvre, Maine Agglo.

Article 5 : Avenant

Le présent contrat ne peut être modifié que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

Article 6 : Résiliation du contrat

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait valoir, à l'expiration d'un délai de quinze jours.

Article 7 : Recours

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Nantes. Il est convenu entre les parties qu'une solution amiable au litige devra être recherchée en amont.

Pour Benjamin Rullier

Pour Clisson Sèvre et Maine Agglo,